

Objet : *RS - Avenant n° 1 à la convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs Territoire zéro non-recours (TZNR) entre Grand Chambéry et l'association La Sasson*

- date de convocation le 16 mai 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Cyrille Causse
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmals - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Anne-Marie Barouti à Martine Lambert - de Stéphane Bochet à Philippe Gamen - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Max Joly à Aloïs Chassot - de Laila Karoui à Philippe Cordier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Walter Sartori - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmals - de Bruno Stellan à Grégory Basin - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Céline Vernaz à Alexandra Turnar - de Philippe Vuillermet à Sophie Bourgade - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés : 3

Jean-Pierre Coendoz - Luc Meunier - Alain Saurel

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 22 mai 2025

délibération n° 103-25 C

objet **RS - Avenant n° 1 à la convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs Territoire zéro non-recours (TZNR) entre Grand Chambéry et l'association La Sasson**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que dans le cadre de l'appel à projets national TZNR, l'agglomération a été retenue comme territoire d'expérimentation pour une durée de trois ans et a conclu une convention pluriannuelle avec l'Etat en décembre 2023.

Par délibération du 30 mai 2024, l'association La Sasson a été sélectionnée par Grand Chambéry pour être l'opérateur de l'expérimentation dans les trois quartiers (Biollay et les Hauts-de-Chambéry à Chambéry, Poterie-Forgerie-l'Epine à Cognin). Il a été acté l'attribution d'une subvention à l'association pour permettre le déploiement opérationnel pendant la durée de l'expérimentation de juin 2024 à décembre 2026. Une convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs a été signée en ce sens.

L'équipe opérationnelle est actuellement composée :

- d'une assistante de service social et une éducatrice spécialisée (La Sasson),
- d'un médiateur d'accès aux droits (rattaché à la Régie Coup de Pouce).

Cette convention initiale prévoit qu'un troisième poste de médiateur optionnel puisse être mobilisé pour l'année 2026 en fonction des besoins et des financements disponibles.

A ce jour, le niveau de réalisation des objectifs pour les deux premiers quartiers (Biollay et Cognin-Poterie-Forgerie-l'Epine) est en avance par rapport au calendrier prévisionnel. En complément, le 20 février 2025, le comité de pilotage a proposé d'avancer le démarrage de l'expérimentation dans le quartier des Hauts-de-Chambéry au mois de juin 2025, au lieu du 1^{er} janvier 2026. Compte tenu de la population plus importante de ce dernier et afin de poursuivre l'expérimentation tout en maintenant un niveau de services adéquat pour les habitants des deux premiers quartiers concernés, un avenant à la convention initiale est nécessaire.

	Convention initiale	Avenant n° 1
Expérimentation Hauts-de-Chambéry	De janvier 2026 à décembre 2026	De juin 2025 à décembre 2026
Equipe opérationnelle	2 travailleurs sociaux	2 travailleurs sociaux (La Sasson)
	OPTION : 1 médiateur pour 2026 (La Sasson)	1 travailleur social supplémentaire à compter de juillet 2025 jusqu'à juin 2026 OPTION : 1 travailleur social de juillet 2026 à décembre 2026
Subvention de Grand Chambéry à La Sasson	2024 : 63 482 € 2025 : 112 584 € 2026 : 118 751 € sans OPTION et 181 997 € avec OPTION	2025 : 138 236 € 2026 : 138 236 € sans OPTION et 169 086 € avec OPTION

Le montant de la subvention sollicitée par La Sasson après avenant n° 1 s'élève à 138 236 € de janvier à décembre 2025, 138 236 € de janvier à décembre 2026 sans option et 169 086 € avec option.

Il est à noter que la modification de la subvention apportée à La Sasson dans le cadre de la présente délibération n'affecte pas le budget du projet, estimé initialement à 560 000 € dont 445 000 € apportés par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets TZNR, compte tenu du démarrage différé du projet conjugué à une internalisation de la plupart des formations, qu'elles aient été réalisées par les services de Grand Chambéry ou par les organismes de service public partenaires du dispositif.

Le montant des subventions annuelles précitées pourra être révisé à la baisse en fonction des justificatifs financiers présentés par La Sasson à l'issue de l'année civile et des éventuels cofinancements mobilisés par Grand Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 241-23 C du Conseil communautaire du 21 décembre 2023 concernant la convention pluriannuelle relative à l'expérimentation Territoire zéro non-recours,

Vu la convention pluriannuelle 2023-2026 conclue dans le cadre de l'expérimentation Territoire zéro non-recours signée le 22 décembre 2023,

Vu la convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs Territoire zéro non-recours entre Grand Chambéry et l'association La Sasson signée le 9 juillet 2024,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 17 avril 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs Territoire zéro non-recours entre Grand Chambéry et l'association La Sasson,

Article 2 : de préciser que la subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- pour l'année 2025 (janvier-décembre) : versement de 50 % du montant de la subvention à la signature de l'avenant et 50 % à la communication du bilan de l'année 2 comprenant les indicateurs de réalisation et les fiches de poste,
- pour l'année 2026 (janvier-décembre) : versement de 50 % du montant de la subvention avant le 31 janvier 2026 et 50 % à la communication du bilan de l'année 3 comprenant a minima les indicateurs de réalisation,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir et en particulier l'avenant ci-joint, et à solliciter des financements d'équilibre auprès des partenaires.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **103-25 C**

Objet de l'acte : RS - Avenant n° 1 à la convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs Territoire zéro non-recours (TZNR) entre Grand Chambéry et l'association La Sasson

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 22 mai 2025

Annexe(s) : Annexe 1

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250522-lmc1H33716H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33716H1

Date de transmission en Préfecture : 27 mai 2025

Date de réception en Préfecture : 27 mai 2025

Date de publication sur le site internet: mercredi 28 mai 2025